

Communauté de communes du Plateau Picard

Note de présentation brève et synthétique des comptes financiers uniques (M57) et comptes administratifs (M49) 2022 (Budget principal et Budgets annexes)

Les montants de la présente note sont exprimés en milliers d'euros et en euros pour les budgets annexes

LE BUDGET PRINCIPAL - Compte financier unique 2022

I - Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la communauté de communes <https://www.plateaupicard.fr/>.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la communauté de communes prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes.

Le vote du compte financier unique par le conseil communautaire a eu lieu le 23 mars 2023.

Il est composé d'une part, de la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) et d'autre part, de la section d'investissement.

II - La section de fonctionnement

L'année 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 2 459 K€.

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 13 378 K€ (436 €/habitant).
Elles sont constituées principalement du produit des services (ventes des repas à domicile, accueil des enfants, vente de matériaux en déchetterie), des impôts et taxes (CFE, TH, CVAE, TEOM...), et des dotations versées par l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 10 373 K€ (338€/habitant)
Elles sont composées des charges courantes (entretien, énergie, assurances, achats de matières premières et de fournitures, prestations de services effectuées...), des charges

de personnel, du reversement de fiscalité aux communes, des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts à payer.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant (en milliers d'€)	Recettes	Montant (en milliers d'€)
Charges à caractère général	2 551	Produits des services	404
Charges de personnel	2 938	Impôts et taxes	9 548
Autres charges de gestion courante	2 570	Dotations, subventions	2 863
Atténuations de produits	2 259	Autres produits de gestion courante	277
Charges financières	53	Produits financiers	-
Charges exceptionnelles	2	Atténuation de charges	238
		Produits exceptionnels	476
Total dépenses réelles	10 373	Total recettes réelles	13 377
Virements internes (Opérations d'ordre de transfert entre section)	547	Virements internes (Opérations d'ordre de transfert entre section)	1
Total général	10 920	Total général	13 378

Excédent de fonctionnement 2022 : 2 459 K€

Excédent antérieur reporté : 6 730 K€

Excédents de fonctionnement cumulés au 31/12/2022 : 9 189 K€

c) La fiscalité et taxes

Le montant des impôts « ménages » a diminué suite à la suppression de la taxe d'habitation remplacée par une fraction de TVA pour 2 578 €. La Communauté de communes ne lève pas l'impôt sur le foncier non bâti. Le produit perçu pour l'ensemble des impôts entreprises s'est élevé à 2 776 K€ correspondant à la CVAE pour 784 K€, la CFE pour 936 K€, la taxe sur les surfaces commerciales pour 214 K€ et l'IFER pour 842 K€.

La taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères s'est élevée à 2 803 K€.

Il a été perçu 518 K€ d'attribution de compensation des communs membres et 633 K€ de fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

d) Les dotations de l'Etat et les subventions.

Les dotations versées par l'Etat à toutes les collectivités et les subventions pour leur fonctionnement (DGF, FCTVA, autres dotations, ...) se sont élevées, pour la communauté de communes, à hauteur de 2 863 K€.

III - La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement de la communauté de communes a regroupé pour l'année 2022 :

Les principales dépenses réalisées en 2022 sont les suivantes :

- Subventions d'équipement versées : 82 K€
- Extension et réaménagement de la crèche de saint Just : 213 K€
- Equipement pour l'espace Baynast : 106 K€
- Travaux communautaires : 41 K€
- Bâtiment administratif de saint Just : 389 K€
- Très Haut Débit : 380 K€
- Bâtiment de la recyclerie : 47 K€

Les subventions d'investissement reçues en 2022 sont les suivantes :

- Du Département : 26 K€
- Etat : 302 K€

Les recettes perçues au titre du FCTVA pour la section d'investissement s'élèvent à 124K€.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement réalisée en 2022

Dépenses	Montant (en milliers d'€)	Recettes	Montant (en milliers d'€)
Opérations d'équipement	1 394	Opérations d'équipement	328
Opérations financières (remboursements emprunts)	293	Opérations financières (emprunt et FCTVA)	1 324
Opérations d'ordre	1	Opérations d'ordre	547
Opérations non Individualisées	0	Opérations non Individualisées	0
Opérations non affectées effectuées pour compte de tiers	0	Opérations non affectées effectuées pour compte de tiers	0
Total général	1 688	Total général	2 199

Excédent d'investissement 2022 : 510 K €
Résultat antérieur reporté : 733 K€

Restes à réaliser¹ : - 635 K €

Excédent d'investissement cumulé 2022 (dont RAR) : 607 K€

IV - Les données synthétiques du compte financier unique 2022

a) Données globales

Résultat cumulé de fonctionnement : 9 189 K€

Résultat cumulé d'investissement : 1 243 K€

b) Etat de la dette

Les remboursements des emprunts se sont élevés à 293 K€ pour la part remboursement du capital et à 53 K€ pour les intérêts correspondant.

Un nouvel emprunt d'un montant de 1,2 M€ a été contracté.

Au 31/12/2022 le capital restant dû s'élève à 3 982 € se répartissant en 7 emprunts. L'encours de la dette est de 130 € par habitant. La capacité de désendettement correspond à 1,5 année comparée à la moyenne de la strate soit 4,4 ans.

LE BUDGET ANNEXE RECYCLERIE- Compte financier unique 2022

2022 sera la dernière de présentation d'un compte financier unique pour le budget de la recyclerie puisque sa clôture est intervenue au 31/12/2022.

Pour davantage de lisibilité et de transparence financière il sera suivi en tant que service individualisé au sein du budget principal.

I - La section de fonctionnement

A- Les recettes

Recettes	134 859,48€
Pdts des services, du domaine et vtes diverses	70 701,93€
Dotations, subventions et participations	64 114,04€
Autres produits de gestion courante	43.51€

B- Les dépenses

¹ Les restes à réaliser (RAR) en investissement correspondent aux dépenses engagées et non mandatées (non mises en paiement) et aux recettes certaines n'ayant pas donnée lieu à l'émission d'un titre de recette.

Dépenses	134 859,48€
Charges à caractère général	18 914,80€
Charges de personnel	115 944,68 €

Afin de remplir les missions qui lui sont dévolues de réemplois, de remise en état, de collectes des encombrants et d'offre d'équipement à bas prix pour les habitants de la communauté de communes, l'activité de la recyclerie nécessite une subvention d'équilibre du budget principal de 64 K€ pour compléter les produits venant de ses ventes (71 K€), qui ont quasi doublé en 2022 et financer les charges de fonctionnement (135K€) qu'elles supportent.

Le montant des dépenses étant égale au montant des recettes, le résultat de l'exercice 2022 pour la recyclerie est à 0.

II - La section d'investissement

Il n'a pas été réalisé de dépense d'investissement pour ce budget

LE BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - Compte financier unique 2022

2022 sera la dernière de présentation d'un compte financier unique pour le budget de l'aire d'accueil des gens du voyage puisque sa clôture est intervenue au 31/12/2022. Pour davantage de lisibilité et de transparence financière il sera suivi en tant que service individualisé au sein du budget principal.

I - La section de fonctionnement

A- Les recettes

Recettes	37 262,02€
Dotations, subventions et participations	37 262,02€

Afin de financer les charges supportées, le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 28 K€ venant compléter la subvention de la CAF (10 K€)

B- Les dépenses

Dépenses	37 262,02€
Charges à caractère général	6 638,76€
Charges financières	8 371,88€
Autres charges de gestion courante	0,05€

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20230323-CFUCCPP_2022-BF
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 251.33€
--	------------

Les charges de fonctionnement de l'aire d'accueil ont été faibles en 2022.

II - La section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations équipement	667 539,99	797 447,99
Opérations financières	31 717,36	26 005,86
Opérations ordre		22 251,33
Opération pour compte de tiers		
Opération patrimoniales		
TOTAL	699 257,35	845 705,18
RESULTAT EXERCICE		146 447,83
Résultat reporté (Dépenses Investissements)	26 005,86	
RESULTAT CUMULE		120 441,97
Restes à Réaliser		
Solde d'exécution		

Les écritures en recettes et en dépenses d'environ 700 K€ s'expliquent par le rattrapage d'écritures comptables de TVA depuis le début des travaux.

A- Les recettes

Le résultat cumulé de la section d'investissement était déficitaire en 2021 de 26 k€, nécessitant l'émission d'un titre de ce même montant pour compenser le besoin de financement

B- Les dépenses

Le résultat cumulé de la section d'investissement était déficitaire en 2021 de 26 k€ s'expliquant par un résultat reporté toujours impacté par la fin des travaux. 26 K€ sont imputés au remboursement en capital de l'emprunt contracté pour un montant de 600 000 € en 2018.

LE BUDGET ANNEXE ZAE D'ARGENLIEU ET AUTRES (WAVIGNIES, TRICOT, ST JUST EN CHAUSSEE, MAIGNELAY-MONTIGNY) - Compte financier unique 2022

I - La section de fonctionnement

A- Les recettes

Recettes	1 280 555,18€
Pdts des services, du domaine et vtes diverses	84 000,00€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 196 555,18€

Les recettes sont exclusivement constituées en 2022 d'écritures comptables liées aux variations de stocks et de vente d'un terrain de 10 500 m² sur la zone d'Argenlieu (84 K€).

B - Les dépenses

Dépenses	1 280 555,18€
Charges à caractère général	25 531,53€
Autres charges de gestion courante	0,45€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 255 023,20€

Les charges principales reposant sur ce budget annexe sont essentiellement des dépenses d'entretien de voiries, des espaces verts des différentes zones.

II - La section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations équipement		
Opérations financières		
Opérations ordre	1 196 555,18	1 255 023,20
Opération pour compte de tiers		
Opération patrimoniales		
TOTAL	1 196 555,18	1 255 023,20
RESULTAT EXERCICE		58 468,02
Résultat reporté	1 255 023,20	
RESULTAT CUMULE	1 196 555,18	
Restes à Réaliser		

Solde d'exécution	- 1 196 555,18
-------------------	----------------

Le solde d'exécution de la section d'investissement (-1 197 K€) est déficitaire se justifiant par un résultat reporté de - 1 255 k€. Il s'agit essentiellement d'écritures comptables liées aux variations de stocks.

LE BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Compte administratif 2022

I - La section de fonctionnement

A- Les recettes

Recettes	33 545,00€
Pdts des services, du domaine et vtes diverses	33 545,00€

B- Les dépenses

Dépenses	50 485,40€
Charges à caractère général	27 325,40€
Charges de personnel	23 000,00€
Charges exceptionnelles	160,00€

Le budget assainissement non collectif puise ses ressources dans les recettes des contrôles réalisés chez les usagers de ce service. Ces dernières (34 K€), additionnées au résultat reporté couvrent les charges de fonctionnement du service dont les charges de personnel.

Pour 2022, le montant du solde d'exécution cumulé du budget annexe SPANC s'élève à 61.95 €.

II - La section d'investissement

Il n'a pas été réalisé de dépense d'investissement pour ce budget.

LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - Compte administratif 2022

I - La section d'exploitation

A- Les recettes

Recettes	2 533 092,49€
<i>Atténuation de charges</i>	288 209,86€
<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	2 017 820,09€
<i>Autres produits de gestion courante</i>	46 983,84€
<i>Produits exceptionnels</i>	34 994,53€
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	145 084,17€

Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement de la vente de l'eau, et de la perception des loyers des antennes de téléphonie mobile comptabilisées en produits de gestion courante.

B- Les dépenses

Dépenses	2 223 015,90€
<i>Charges à caractère général</i>	697 135,26€
<i>Charges de personnel</i>	454 254,99€
<i>Atténuation de produit</i>	171 227,00€
<i>Autres charges de gestion courante</i>	43 622,62€
<i>Charges financières</i>	58 998,19€
<i>Charges exceptionnelles</i>	83 334,00€
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	714 443,84€

Plus de la moitié du montant des dépenses est consacrée au fonctionnement du service et à toutes les charges en découlant (1 195 K€).

Le travail conjoint avec la trésorerie sur la différence du montant des amortissements ayant été achevé, les corrections sur le résultat avaient pu être intégrées au CA 2021 et le montant des amortissements définitifs est constaté au CA 2022.

II - La section d'investissement

A- Les opérations réalisées en 2022

La liste des opérations réalisées en 2022 :

Nouvelles propositions	Dépenses (€)	Recettes (€)
030001 - SIAEP AVRECHY Travaux-Etudes	42 181,55	
060003 - CATILLON - Travaux Etudes		
100002- SIAEP PRONLEROY - Travaux -Etudes	1 615,79	
250003- Maignelay Montigny Travaux Etudes	3 082,00	
290001 - SIAEP LES PLANIQUES travaux-Etudes		35 215,00
300002 - Renforcement Réseau AEP BULLES - LEGLANTIERS -MOYENNEVILLE	103 127,94	
340001 - NOURARD LE FRANC - Travaux -Etudes		5 197,00
410001 - RAVENEL Château d'eau		30 201,00
990001 - Equipement service	22 326,49	
990002 - Branchements plombs	35 798,92	
990004 - Schéma directeur d'alimentation en eau potable		1 660,00
990006- Travaux captages	18 645,22	
990008- Diagnostic château d'eau BLMO MERY CAT	880,00	
990012- Interco Bulles - Essuiles	403 355,50	179 220,00
TOTAL	631 013,41	251 493,00

B- Les opérations non ventilables

Opérations non ventilables	CA 2022
Dépenses	396 790,08
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 084,17
041. Opérations patrimoniales	36 484,50
10. Dotations, fonds divers et réserves	
16. Emprunts et dettes assimilées	215 211,41
Recettes	2 050 928,34
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	714 443,84
041. Opérations patrimoniales	36 484,50
10. Dotations, fonds divers et réserves	
13. Subventions d'investissement	
16. Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00

Le montant pour 2022 de remboursement en capital de l'emprunt est égal à 215 K€. Le chapitre 040 comptabilise le montant des subventions transférables liées à l'exercice 2022.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est égal à +863 K€ constitué du résultat cumulé de l'exercice de 1 690 K€ et du solde des restes à réaliser pour -827 K€.

III - Etat de la dette

Les remboursements des emprunts se sont élevés à 215 K€ pour la part remboursement du capital et à 59 K€ pour les intérêts correspondant.

Au 31/12/2022 le capital restant dû s'élève à 3.3 M€ pour une capacité de désendettement à hauteur de 3,8 années. Cette dernière a augmenté par rapport à 2021 du fait des deux nouveaux emprunts contractés sur l'exercice pour 1 300 K€

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Compte administratif 2022

I - La section d'exploitation

A- Les recettes

Recettes	2 534 194,60€
<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	<i>1 777 186,53€</i>
<i>Subventions d'exploitation</i>	<i>106 770,40€</i>
<i>Autres produits de gestion courante</i>	<i>57,90€</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>131,30€</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>650 048,47€</i>

Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement des redevances d'assainissement pour 1 777 K€ et des subventions d'exploitation (primes agence de l'eau (107K€)).

B- Les dépenses

Dépenses	1 944 916,43€
<i>Charges à caractère général</i>	<i>694 103,03€</i>
<i>Charges de personnel</i>	<i>167 344,52€</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>10 829,46€</i>
<i>Charges financières</i>	<i>183 911,90€</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>6 656,70€</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>882 070,82€</i>

45 % des dépenses sont constituées par les charges supportées par le service d'assainissement (872K€) dont 694 K€ de charges à caractère général d'entretien du patrimoine de ce budget.

Il faut souligner l'impact des amortissements (882 K€) intégrant le rattrapage de l'absence des amortissements par les anciens syndicats.

II - La section d'investissement

A- Les opérations réalisées en 2022

Opérations d'équipement	Dépenses	Recettes
Dépenses	56 161,48	0,00
110002. SIVOM DE TRICOT TRAVAUX	5 258,00	

250001. MAIGNELAY DIAGNOSTIC RESEAU	11 884,48	
300001. MONTIERS CREATION DE RESEAU		
450002.ST JUST TRAVAUX ETUDES EQUIPEMENT		
450003. POSTE DE REFOULEMENT SITEUR		
450004. SITEUR TRAVAUX ETUDES	32 549,00	
480001.TRICOT TRAVAUX ETUDES EQUIPEMENTS		
800001.ETUDES ET EQUIPT RESEAU SAVA	6 470,00	
990001. EQUIPEMENT		
Recettes	0,00	
110002. Travaux SIVOM TRICOT		
140001. DOMPIERRE STEP		
170001. FERRIERES CREATION RESEAU		
300001. MONTIERS CREATION DE RESEAU		
800001.ETUDES ET EQUIPT RESEAU SAVA		

B- Les opérations non ventilables

Opérations non ventilables	CA 2022
Dépenses	1 243 870,54
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 048,47
041. Opérations patrimoniales	
10. Dotations, fonds divers et réserves	
16. Emprunts et dettes assimilées	543 811,07
458. Opération pour compte de tiers	50 011,00
Recettes	896 569,82
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	882 070,82
041. Opérations patrimoniales	
10. Dotations, fonds divers et réserves	
13. Subventions d'investissement	

16. Emprunts et dettes assimilées	
458. Opération pour compte de tiers	14 499,00

Le montant pour 2022 de remboursement en capital de l'emprunt est égal à 544 K€. Le chapitre 040 comptabilise le montant des subventions transférables liées à l'exercice 2022 en dépenses et les amortissements en recettes.

III - Etat de la dette

Les remboursements des emprunts se sont élevés à 544 K€ pour la part remboursement du capital et à 184 K€ pour les intérêts correspondant.

Au 31/12/2022 le capital restant dû s'élève à 8.4 M€ pour une capacité de désendettement à hauteur de 10.2 années.

Fait au Plessier sur St Just, le 20/06/2023

Le Président,

Olivier DE BEULE

